

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, cette correspondance a trait aux dégâts causés par les inondations. Je me demande si le premier ministre (M. St-Laurent) voudrait prendre note de la situation et fournir une réponse complète à ma question?

M. l'Orateur: L'honorable député de Moose-Mountain (M. McCullough) qui sait à quelle correspondance il songe pourrait inscrire au *Feuilleton* un autre avis de motion réclamant précisément ces documents.

LA POLLUTION DES EAUX

L'“ELDORADO MINING”, À PORT-HOPE—DÉCLARATION CONCERNANT LES MESURES PRISES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Je veux poser une question au ministre du Commerce. A-t-on reçu des plaintes à propos de la pollution que causent les déchets de la raffinerie de l'*Eldorado Mining and Refining Limited*, à Port-Hope? Dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il nous dire ce qui en est?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, autant que je sache, le Gouvernement n'a reçu aucune plainte; mais il y en a eu d'adressées à l'*Eldorado Mining and Refining*. Il y a une dizaine de jours, le *Telegram* de Toronto a publié un article à propos de la situation et c'est à la suite de cet article que j'ai demandé à l'*Eldorado* la déclaration dont je vais donner lecture.

Les dangers du point de vue de la radioactivité que comportent les déchets de la raffinerie de Port-Hope sont très négligeables. La consommation de ces déchets provoquerait sans doute des accidents. Néanmoins, on a toujours eu l'habitude de déverser les déchets dans un enclos, où le public n'a pas accès. Mais les déchets contiennent de l'arsenic qui a causé certaines difficultés. Jusqu'à il y a environ un an, les déchets de la raffinerie étaient déversés à un endroit situé à quelques milles au nord de Port-Hope. Les conditions atmosphériques ont amené la dissolution d'une partie de l'arsenic contenu dans les déchets, qui s'est écoulé dans un cours d'eau proche de là.

A la fin de l'été dernier, on a reçu des protestations des cultivateurs riverains de ce cours d'eau. Ils prétendaient que ses eaux produisaient sur le bétail un effet adverse. Bien que la direction de la raffinerie de Port-Hope fût d'avis que la sécheresse qui a sévi dans la région l'été dernier était la cause

principale du piètre état du bétail, la possibilité d'effets nocifs de l'arsenic a été reconnue. Un règlement a donc été conclu avec les cultivateurs qui ont fait des réclamations contre la société. Il a eu lieu par l'intermédiaire de l'avocat-conseil de la société à Port-Hope.

La région dont il est question au paragraphe précédent n'a pas servi depuis douze mois. Un nouveau dépotoir est maintenant utilisé sur les bords du lac Ontario. Sauf erreur, ceux qui demeurent de façon permanente dans les environs où y passent l'été se proposaient de tenir une réunion de protestation, à cause des prétendus risques. Comme il a été signalé tout à l'heure, les déchets ne font courir aucun danger du point de vue de la radioactivité. De plus, depuis l'utilisation du nouveau procédé de raffinage, soit depuis juin dernier, le danger pour ce qui est de l'arsenic a été éliminé. En effet, le résidu d'arsenic se présente maintenant sous forme insoluble, c'est dire qu'il ne peut se dégager sous l'action des intempéries.

LES INONDATIONS

SASKATCHEWAN—DÉCLARATION CONCERNANT LES DISPOSITIONS PRISES DANS LA RÉGION DE KAMSACK

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le 28 février, le député de Yorkton m'a posé une question concernant les mesures prises afin d'éviter que ne se répètent les inondations de la rivière Assiniboine dans la région de Kamsack en Saskatchewan. Je dirai en réponse que le ministère de l'Agriculture n'a pris aucune mesure pour empêcher que se reproduisent les inondations de l'Assiniboine à Kamsack en Saskatchewan, car toute disposition de ce genre ressortit au gouvernement provincial et, en ce qui concerne le ministère de l'Agriculture, les autorités provinciales n'ont fait aucune demande d'aide dans ce domaine.

LES TRANSPORTS

LE TRANSBORDEUR “BLUENOSE”—REMISE EN SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Marler, (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en réponse aux questions que les honorables députés de Shelburne-Yarmouth-Clare et de Digby-Annapolis-Kings ont posées au sujet du *Bluenose*, j'ai dit que je tiendrais la Chambre au courant de la reprise du service. Je suis